

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**

**SÉANCE DU 11 AVRIL 2023**

**DEPARTEMENT**

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 11 avril 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice 13

Présents 10

Procurations 3

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 05/04/2023

Date d'affichage de la convocation : 05/04/2023

Date d'affichage de la délibération : 14 AVR. 2023

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Josette NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Nicole DUCOUSSO.

Ont donné procuration :

Mme Isabelle DICIANNI a donné procuration à Mme Bernadette FAURÉ,

Mme Martine NOËL a donné procuration à M. Didier CORTES,

Mme Monique ROUTABOUL a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2023-17 Augmentation du plafond des aides sociales

*Exposé*

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de l'évolution des besoins des personnes en difficultés financières il est nécessaire d'augmenter le plafond des aides sociales en passant de 500 à 1 000 €.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

**DÉCIDE :**

D'approuver l'augmentation du plafond des aides sociales précédemment présenté,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 12/04/2023

La secrétaire de séance,  
Bernadette FAURÉ

Le Président,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230411-CA0411\_202317-DE

